

## 4270 - Son père lui demande de lui acheter des cigarettes

---

### La question

Question : M'est-il permis d'acheter des cigarettes pour quelqu'un ? Si la réponse est négative, s'applique-t-elle même à mon père ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

### La réponse détaillée

Il ne vous est pas permis d'acheter pour votre père une chose dont l'usage est interdit, qu'il s'agisse de cigarettes, d'opium, de hashish, de vin ou d'autres choses compte tenu des propos rapportés de façon sûre du Prophète bénédiction et salut soient sur lui) : « **Point d'obéissance à une créature dans l'désobéissance au Créateur** » et des propos (prophétiques) : « **il n'y a obéissance que dans le bien.** ». Vous devez lui donner bon conseil et vous excusez auprès de lui de belle manière de ne pouvoir les lui acheter.